

## Décision de publication

**Décision n° 2013-043**

**Objet : Publicité des actes à caractère réglementaire**

Vu le Décret n°2007-88 du 24 janvier 2007 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne,

Vu l'Ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 modifiant le statut des Etablissements Publics d'Aménagement,

Vu le Décret 2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif à la publication des actes à caractère réglementaire,

Je soussigné, Pascal HORNUNG, Directeur Général de l'EPA de Saint Etienne, décide de publier les actes suivants :


- Délibérations présentant un caractère réglementaire
- Décisions du Directeur Général présentant un caractère réglementaire

Conformément à la réglementation, les documents à caractère réglementaire sont consignés dans un registre consultable par le public au siège de l'EPA situé 49 rue de la Montat à Saint-Etienne 42000, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

L'index de ce registre récapitule par numéro et par date, la liste de tous les actes publiés.

Ces actes seront par ailleurs, affichés pendant un délai de deux mois sur le panneau d'affichage de l'Etablissement Public d'Aménagement ainsi que sur son site internet : [www.epase.fr](http://www.epase.fr)

Fait à Saint-Étienne, le 10 avril 2013



Pascal HORNUNG,  
Directeur Général